



Un SAGE est en élaboration sur le bassin de la Brèche et devrait être mis en œuvre à partir de 2021 si le planning prévisionnel est respecté. La phase état des lieux et diagnostic des masses d'eau du territoire, achevée fin 2018, a permis d'identifier les enjeux et de les partager avec l'ensemble des acteurs. Le contrat de territoire « eau et climat » est un outil de programmation d'actions qui engage réciproquement les parties dans le sens des objectifs environnementaux de la politique de l'eau et de l'adaptation au changement climatique. Les actions inscrites au Contrat de territoire « eau et climat » Brèche doivent répondre aux enjeux et objectifs identifiés.

Fiche action : N°3-8

DESCRIPTIF DE L'ACTION

Enjeux CTEC :

- Préservation de la ressource en eau potable et protection pérenne des captages
- Amélioration de la performance des systèmes d'assainissement (« tous temps ») prioritairement sur le ru de la Garde et la Béronnelle et gestion à la source des eaux de pluie en milieu urbain
- Amélioration de la qualité des milieux aquatiques et humides
- Amélioration de la connaissance des axes d'érosion et de ruissellement ainsi que développement de programmes d'actions pour limiter le ruissellement
- Amélioration des connaissances sur les relations entre nappe et rivières
- Communication et sensibilisation

Thématique de l'action :

Zones humides

Il s'agit : Études Travaux Autres (précisez) : communication

Action emblématique « eau et climat » : Oui Non

Action prioritaire inscrite au Plan d'Action Opérationnel Territorialisé (PAOT) : Oui Non

Contexte de l'action prioritaire en lien avec l'état des lieux des masses d'eau et le diagnostic de territoire :

Le contexte géo-pédologique est globalement défavorable à la présence de zones humides (perméabilité importante expliquant une circulation essentiellement verticale de l'eau). Les zones humides répertoriées sont limitées aux abords des cours d'eau, zones d'équilibre avec les nappes. L'étude de délimitation menée en 2012 est partie de 3 250 ha de zones humides potentielles pour ne finalement délimiter que 1 688 ha de zones humides effectives, soit à peine plus de 3% du bassin. De plus, les facteurs d'altération des zones humides sont multiples : rectification des cours d'eau, drainage, mise en culture, pratiques culturales, urbanisation, enfrichement... Ainsi, la préservation des zones humides a été identifiée comme un enjeu fort sur le bassin, de même que la mise en place de sites vitrines de communication autour de ces milieux.

Localisation de l'action :

Commune ou territoire concerné : Clermont

Coordonnées X : 49.386520 Coordonnées Y : 2.421232

Masse d'eau superficielle concernée : 220 (Brèche aval)



Objectifs de l'action :

Le marais de Clermont compte parmi les rares espaces ouverts de la vallée de la Brèche régulièrement inondés. Le maintien de végétations palustres diversifiées laisse espérer que le site serve de foyer de redéploiement d'espèces de grande valeur patrimoniale. De 2018 à 2019, le bureau d'études Biotope a été missionné par la commune de Clermont afin de réaliser l'étude et le plan de gestion du marais de Clermont. La surface totale du site de 40,7 hectares, est répartie entre plusieurs propriétaires : 14,6 hectares appartenant à Clermont, 5 hectares à la commune de Fitz-James et 3,4 hectares à la Communauté de Communes du Pays du Clermontois. Le reste de la zone humide est divisée en parcelles comportant 41 propriétaires privés. Cette étude, qui se termine à la fin 2019, donnera lieu à des propositions d'aménagement élaborées en fonction de l'intérêt écologique du site ainsi que des souhaits de la commune et des partenaires (CEN Picardie, SMBVB). Des enjeux principaux ont déjà été identifiés tel que le maintien d'une diversité d'habitat et l'ouverture au public. Des travaux de restauration et d'aménagement seront ainsi mis en œuvre.

Contenu de l'action :

L'action comprend des travaux de restauration des fonctionnalités de la zone humide, qui seront définis à la suite de l'étude, ainsi que des aménagements pour l'accueil du public (création d'un sentier, pose de panneaux pédagogiques etc.). Les travaux seront ciblés sur la propriété communale de la ville de Clermont, soit 14,6 hectares encadrée par l'Impasse Pergaud, la voie SNCF, l'avenue des Déportés et la RN31. Un plan d'entretien du site, comprenant le maintien des milieux ouverts sera défini à la suite de l'étude.

Liste des documents annexés à la fiche action « Réalisation du plan de gestion du marais communal de Clermont. Partie 1 : Etat initial de l'inventaire naturaliste, Biotope juin 2019 »

Indicateurs d'avancement de l'action :

Intitulé de l'indicateur	État initial	Objectif 2024
Nombre de surface communale avec une gestion adaptée	0	14,6 Ha

Calendrier de réalisation envisagé :

Date prévisionnelle de début de l'action : **2020**

Durée prévisionnelle : **5 ans** (travaux et entretien)

Coût estimé et plan de financement envisagé :

Coût prévisionnel total : **100 000** Montant en € HT Montant en € TTC

ECHEANCIER ET MONTANT ANNUEL (Euros HT)					
2020	2021	2022	2023	2024	2025
70 000		15 000		15 000	



CTEC BRECHE — Restauration du marais de Clermont

Plan de financement prévisionnel (restauration) : 50 000 €

Organisme	Montant attendu (en €)	%
Fonds propres : Commune de Clermont	10 000	20
AGENCE DE L'EAU SEINE-NORMANDIE	40 000	80

Plan de financement prévisionnel (ouverture au public) : 20 000 €

Organisme	Montant attendu (en €)	%
Fonds propres : Commune de Clermont	10 000	50
AGENCE DE L'EAU SEINE-NORMANDIE	10 000	50

Plan de financement prévisionnel (entretien) : 30 000 €

Organisme	Montant attendu (en €)	%
Fonds propres : Commune de Clermont	18 000	60
AGENCE DE L'EAU SEINE-NORMANDIE	12 000	40

Autres observations :

Le coût des travaux ne reste à l'heure actuelle qu'une hypothèse, basée sur des moyennes de coût et sur ce qui est envisageable pour le maître d'ouvrage.

IDENTIFICATION DU MAITRE D'OUVRAGE

Nom ou raison sociale : COMMUNE DE CLERMONT

Adresse : 7 Rue du Général Pershing Code postal 60600 Ville : CLERMONT

N° SIRET : 216 001 560 00012

Nom et prénom de la personne en charge du dossier : Walid OUESLATI

Qualité : Responsable et chargé de mission développement durable

Téléphone : 03 44 50 84 75 Adresse mail : walid.oueslati@mairie-clermont.fr

PARTENAIRES TECHNIQUES : SMBVB, CENP

ANIMATION SUPRALocale (si existante) : CENP